

PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel

Tous les élèves de Terminale Bac Pro ASSP Domicile, doivent suivre 8 semaines de PFMP. Elles sont **obligatoires** pour obtenir le diplôme diplôme final : **Bac Pro ASSP**.

Sur les stages de 1^{ère} et terminale, l'élève devra obligatoirement avoir effectué une **période de 10 semaines dans le secteur aide ou maintien à domicile**. En raison du confinement la 2^{ème} période de PFMP de 1^{ère} n'ayant pu être réalisée, **les élèves devront obligatoirement effectuer leurs 2 périodes de PFMP dans le secteur de l'aide ou du maintien à domicile**, afin de valider les épreuves du bac qui ont lieu pendant le stage.

Pourquoi ?

- **Ces PFMP doivent permettre à l'élève stagiaire :**
 - De mettre en œuvre des compétences, de mobiliser les savoirs étudiés en formation et d'acquérir des compétences en situation professionnelle, en présence d'usagers.
 - De développer des compétences de communication
 - De s'intégrer dans des équipes de travail pluri-professionnelles
 - De découvrir différents milieux de travail du secteur de la Santé, du social et du médico-social et d'en appréhender l'organisation et les contraintes.
- Conformément à la législation en vigueur, **les candidats doivent satisfaire aux conditions de vaccination** et aux autres exigences relatives à la prévention des risques professionnels du secteur.
- Chaque élève a un **dossier de suivi de PFMP**, pour les 3 ans, où sont clairement indiqués pour l'élève mais aussi pour le tuteur les objectifs pédagogiques des stages. **Les élèves sont responsables du livret de stage qui leur est confié et doivent le ramener au lycée après leur stage, en ayant vérifié que leurs attestations soient correctement complétées.**

Quand ?

- 2 périodes : 4 semaines. **PFMP 1** : →du 02/11/20 au 28/11/20 (Evaluations pour le baccalauréat)
4 semaines. **PFMP2** : → du 01/03/21 au 27/03/21 (Evaluations pour le baccalauréat)

Tous **les stages doivent être recherchés et trouvés rapidement**.

Il est impératif que l'élève prenne contact avec la structure **minimum 15 jours avant le début de la pfmp** pour se présenter et réexpliquer si nécessaire au tuteur (personne souvent différente de celle qui signe les conventions) les objectifs de la PFMP. Une lettre expliquant les épreuves sera remise, de la part de l'équipe ainsi que la grille d'évaluation pour l'épreuve du Bac.

Où ?

- Secteur de l'aide à domicile : Foyer logement (domicile privé collectif) SESSAD, SSIAD, SAAD , CCAS Association d'aide à domicile (UNA, ADMR...) Entreprise privée d'aide à domicile... (voir page 3)

Comment ?

- L'élève doit prendre **en charge sa recherche de stage** et se renseigner sur les horaires de travail avant d'accepter.
- Le professeur référent pourra aider l'élève et ou l'orienter dans le choix et la démarche dès le mois de septembre si aucun lieu n'est trouvé mais plus le stage est recherché à l'avance et plus sûre sera l'obtention d'une place.
- A la rentrée scolaire, la convention sera distribuée aux élèves qui ne les ont pas eues. L'élève se chargera de la faire compléter et signer par le responsable légal et le professionnel (sauf pour le partenariat avec certaines structures).
- Ensuite la convention sera remise au professeur référent, qui la vérifiera, la photocopiera en 2 exemplaires et les transmettra au bureau des stages qui les fera signer au proviseur.
Une convention sera remise à la structure, une autre à l'élève et la 3^{ème} au Prof référent.

Objectifs des PFMP :

- En fonction des activités proposées par le lieu de stage, cette PFMP pourra permettre d'évaluer La sous épreuve E31 : Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile et pourra être le support de l'épreuve E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé.
- La dernière sous épreuve : le projet d'accompagnement E13 sera réalisé lors de la 2^{ème} PFMP.

Pour les 2 PFMP, l'élève disposera de 2 courriers expliquant les objectifs de leur PFMP. A lui, de se les approprier et de les remettre à la structure lorsque celle-ci est d'accord pour les accueillir.

Attention : certificat de vaccination à ramener tamponné (pour l'année de terminale) début septembre.



PAPILLON SUR PFMP A RENDRE LE JOUR DE LA RENTREE AU PROFESSEUR Principal

Vu et pris connaissance le

Vu et pris connaissance le

L'élève :

Les parents : _____

TERMINALE ASSP DOM 2020/2021

		PFMP 1 et 2	PFMP 1 et 2	PFMP 2
Accueil A Domicile	Structures	Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	Support pour L'aménagement et équipement de l'espace privé	Support Pour Le projet d'accompagnement
		E31	E33	E 13
	Foyer logement et résidence service		X	X
	SESSAD (Service d'Education Spéciale et de soins à domicile)	x	X	X
	SSIAD (Service de soins Infirmiers à domicile) si tutrice AS/ AMP / AES accompagnant éducatif et social.	X		X
	CCAS/CIAS	X	X	X
	Associations d'aide à domicile (ADMR)	X	X	X
	Service ou entreprise d'aide à domicile (Azaé, Heureux sous son toit, A2micile...)	X	X	X